



Sci et plus value lors de la vente d'un bien

Par **angeldust65**, le **29/03/2010 à 13:07**

Bonjour,
je vais tenter d'être bref.
Nous possédons une SCI soumise à l'IR.
Cette SCI a acheté une maison 116000 euros, et nous avons la possibilité de la vendre 129300 euros.
Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur le calcul de la plus value, et sur le montant qui nous sera donc redevable aux impôts.
Merci ;)

Par **fabienne034**, le **29/03/2010 à 15:32**

Bonjour,

si c'est une SCI familiale et que la maison a servi d'habitation principale

la plus value est de 0 pour cent

il n'y a de plus value que si la maison a été louée moins de 22 ans.

Pour tout savoir sur les SCI

<http://www.fbis.net/SCIINFO.htm>

Par **angeldust65**, le **29/03/2010** à **15:46**

Nous avons créé la SCI avec notre ami, cest notre résidence principale.

Merci pour votre réponse rapide :)

Donc nous neffectuerons aucunes pluvalues?